



## COMPTE-RENDU de la

Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue  
le lundi vingt deux novembre deux mil vingt et un à dix-huit heures trente minutes  
Salle Polyvalente Marcel Demoulin – pl de la République  
sous la présidence de Monsieur Gérard CALVI, Maire.

\*\*\*\*\*

- Convocation du 18 Octobre 2021
- Nombre de Conseillers en exercice : **11**

- Nombre de Conseillers présents : **11**

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Ludovic SINET – Premier Adjoint
- M. Pascal KABOUCHE – Deuxième Adjoint
- M. Pascal PESCE – Troisième Adjoint
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Marie-Louise DALMEN – Conseillère Municipale
- Mme Frédérine HANOTEL – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal
- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale

### L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

#### **1) - Approbation du compte-rendu du 20 septembre 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de sa séance en date du 20 Septembre 2021.

#### **2) - Budget 2021 – Suivi**

- Provisionnement pour créances : créances prises en charge par la Trésorerie depuis plus de 2 ans et non encore recouvrées à ce jour.

pour un total de 404, 12 € - Contentieux en cours (dettes de 2008 – 2013 et 2014)

→ nécessité de constituer une provision au compte 6817.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- Paiement en ligne / services péri-scolaire : information est donnée au Conseil Municipal de l'effectivité de ce dispositif.

- Modifications budgétaires : - Géomètre = + 1 100 € (études Rue Arreux)  
- Travaux (Rue Arreux) = 32 000 € → en dépenses reportées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire : 2 rue de la Mairie – 08090 HOULDIZY

Tél : 03 24 56 43 31 – mail : [mairie@houldizy.fr](mailto:mairie@houldizy.fr)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater – en investissement – en 2022 dans la limite de 25 % des crédits inscrits en 2021.

### **3) – Intercommunalité**

M. Ludovic SINET présente les deux rapports relatifs aux missions de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole :

#### a) → Schéma de Mutualisation / Ardenne Métropole

Objectifs : - améliorer l'offre de services communal et communautaire au profit des habitants du territoire

- accroître le niveau d'expertise dont bénéficient les communes membres
- maîtriser les charges de fonctionnement grâce à une mise en commune des

services

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au schéma de Mutualisation proposé par Ardenne Métropole.

#### → Les services communes au 1<sup>er</sup> Juillet 2021

- - Pôle Communautaire d'Instruction des autorisations d'urbanisme
  - Délégué à la protection des données
  
- - Service de l'exploitation et de la maintenance
  - Fonction contentieux
  - Fonction Fiscalité
  - Système d'information
  - Service des Assemblées
  - Service de la Communication
  - Ressources humaines
  - Commande Publique

- Adhésion de HOULDIZY

#### → La mise à disposition de services

→ pas de demande de HOULDIZY

#### → Les conventions de prestations de services

Garage municipal, clause sociale

→ pas de demande de Houldizy

#### → Mises à disposition individuelle d'agents

→ pas de demande de Houldizy

#### → Les groupements de commande

→ HOULDIZY concernée par plusieurs groupements

### **Les perspectives 2026**

- Amélioration de : - groupements de commande
  - instruction des autorisations d'urbanisme
  - entretien et maintenance
- Extension des périmètres : - système d'information
  - reprographie

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire : 2 rue de la Mairie – 08090 HOULDIZY

Tél : 03 24 56 43 31 – mail : [mairie@houldizy.fr](mailto:mairie@houldizy.fr)

- Nouvelles mutualisations : - marchés publics (appui technique)
  - garage municipal
  - secrétaires de mairie
  - énergie

#### b) → Déchets Ménagers

Compte-tenu de la forte augmentation attendue des différentes taxes, Ardenne Métropole a décidé de réorganiser son système de collecte des déchets ménagers, afin de pouvoir diminuer fortement le tonnage des déchets collectés / objectif – 8 000 tonnes)

Dans un premier temps une phase de tests se déroulera en 2022, notamment sur la commune de Houldizy : modification des rythmes de collecte, ... Avant une mise en place effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **4) – Travaux – Aménagements – Suivi**

Le Conseil Municipal prend connaissance des :

- Travaux réalisés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Réalisés depuis le dernier Conseil :

- Remblaiement cuve / gaz naturel / Centre Culturel
- Ecoulement des eaux / Cour de Récréation / Poteaux – Salle polyvalente / Rue Fond de la Vallée
- Achat Matériels / équipements – (financement / projet Zéro Phyto)
- Portes Bâtiments / rue de la Mairie
- Remise du Label Commune Nature le 2 Décembre (Hautes-Rivières)

- Travaux à réaliser :

- « Finitions » façades bâtiments Rue de la Mairie (pour une réalisation 2022)

Et rejointoiement / en partie / garage Pl. de la République

→ demande de financement spécifique / Région = 50 %

(avant le 30 Novembre 2021) – 2 devis : 2 271 € et 6 600 € H.T. = Total de 8 871 €

- Volets fenêtres – Mairie – Ecole → Demande de financement (Etat – Région – Département)

→ Devis Volets + Electricité → Dossier déposé en 2022 pour financement 2023 et réalisation éventuelle avant la rentrée 2023.

#### **5) - Cimetière**

Le Groupe de travail s'est réuni les 6 et 21 Octobre, les 2 et 15 Novembre 2021, pour : - Extension du cimetière : actuellement 4 emplacements disponibles, ouverture de 7 nouveaux emplacements.

- Concessions : - gestion informatisée en cours – reprise des informations par le Groupe de Travail (emplacement / emplacement)

- Plan du cimetière, avec nouvelle numérotation

- Tarification : proposition de modification des tarifs / emplacements Columbarium : actuellement : 700 € / 50 ans. Après discussions, le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre / 2 abstentions) décide de fixer à 400 € - l'emplacement – 1 case (2 urnes) au Columbarium pour une durée de 50 ans.

## **6) – Entrée du village - Aménagements – Sécurisation de la route de Arreux**

Le projet a été présenté par la Société IVOIRE – lors de la réunion de Commission Travaux qui s'est tenue en Mairie le 10 Novembre 2021.

Les premiers chiffrages estimatifs font apparaître les montants suivants :

- Route de Arreux, jusqu'à l'intersection avec la rue de la Fusée ± 160 000 €.
- Rue de la Fusée + Rue de la Forrière ± 160 000 €

Compte-tenu des crédits mobilisables, la Commission propose de prioriser une première tranche de travaux permettant de terminer les travaux de sécurisation de la Route de Arreux et de déposer – en ce sens – une demande de subvention après de l'Etat (DETR) et du Département (Amendes de Police).

La réalisation de ces aménagements interviendrait en continuité des travaux clôturant le premier projet comprenant :

- la route de Charleville – Terminée
- la place de la République – Terminée
- la Route de Arreux, 3<sup>ème</sup> tranche, pour laquelle une

consultation des entreprises a été réalisée :

- URANO : pas de proposition
- COLAS : 44 934, 40 €
- PONCIN : 37 371, 80 €
- STP La Vence : 34 191, 58 €

La Commission propose de retenir la proposition formulée par l'ent. STP La Vence. La réalisation des travaux commencerait le 6 Décembre prochain et pourrait se terminer le 20 Décembre 2021. Ces travaux bénéficient d'une aide de l'Etat (DETR) de 30 % qui doit être consommée. Les travaux 2021 concernant uniquement le côté pair de la Route de Arreux. Les travaux côté pairs seront intégrés dans le projet 2022.

A noter que la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole commence les travaux de remplacement de la canalisation d'eau (+ branchements) :

- Rue de Arreux : le 23 Novembre 2021
- Rue de la fusée : début 2022

Pour ce qui est du projet de sécurisation Route de Arreux, la réalisation des travaux en 2022 est conditionnée à l'obtention des aides sollicitées :

- Etat (DETR) = 30 % / 150 000 € → 50 000 €
- Département – forfait ± 20 000 €

Le financement fera appel = à un autofinancement communal de ± 50 000 € et un appel à emprunt (fin de remboursement d'un prêt en 2022).

L'aménagement de la rue de la Fusée serait reporté – au mieux – à 2023 voire 2024 pour tenir compte : des possibilités de financement de la commune et de la réalisation effective des deux pavillons restant à construire.

En attente il est proposé d'effectuer quelques travaux de réfection de la chaussée + élagage talus.

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire : 2 rue de la Mairie – 08090 HOULDIZY

Tél : 03 24 56 43 31 – mail : [mairie@houldizy.fr](mailto:mairie@houldizy.fr)

## 7) - Autres questions

### a) - Coupes de bois

Le Conseil Municipal – à l'unanimité, sur proposition de M. Pascal PESCE, décide de proposer à la vente aux habitants du village des « parts » de bois, au tarif de 10 € / m3.

Un contrat sera signé avec chaque acheteur précisant les conditions de réalisation de ces coupes de bois sur le domaine communal.

L'avis d'ouverture de cette offre sera inséré dans le n°17 de Houldizy MAG.

Coupes de bois à réaliser entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 2022.

### b) - Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes autorisations d'urbanisme délivrées en 2021.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain ces différentes demandes pourront être dématérialisées.

### c) - Fibre Optique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des habitations est éligible à la fibre optique – depuis le 17 Novembre 2021.

### d) - Houldizy MAG n°17

Le n°17 du Magazine Municipal est en cours de préparation, pour une diffusion début janvier 2022.

Les Conseillers Municipaux sont invités à transmettre leurs projets éventuels d'articles.

### e) - Elections 2022

Les dates des élections 2022 sont définies :

→ Présidentielles : les 10 et 24 Avril 2022

→ Législatives : les 12 et 19 Juin 2022

### f) - Questions diverses :

Mme PABOIS propose qu'une réflexion soit engagée par rapport à la mise en place d'une tarification spécifique pour les élus engagés dans la Vie Municipale.

**Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 20 h 30.**

Le Maire



Gérard CALVI

